SEGUR Solutions
IMMOBILIER & BÂTIMENT
Vos projets immobiliers clé en main

BAREME D'HONORAIRES T.T.C. (en €uro)

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE :

*** Honoraires à la charge des vendeurs ou des acquéreurs, selon mandat hors remise exceptionnelle.**

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES TTC
0 € à 50.000 €	3 000 €
50.001 € à 200.000 €	10 000 €
200.001 € à 300.000 €	12 500 €
300.001 € à 450 000 €	15 000 €
450.001 € à 700 000 €	20 000 €
> 700 000 €	3 %

HONORAIRES DE LOCATION A USAGE D'HABITATION :

Les frais annexes (visite, constitution de dossier, rédaction d'actes) s'élèvent à 12 € * TTC / m2 (zone très tendue) + 3 € TTC / m2 (rédaction de l'état des lieux).
Les honoraires de location à la charge exclusive du bailleur s'élèvent à 15€/ m2.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :

6 % HT (5% en cas de pluralité de mandats) + TVA en vigueur + GLI (selon tarif en vigueur au moment de la souscription).

HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX :

10 % du loyer H.T. et hors charges de la première période triennale à la charge du preneur.

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX A USAGE DE PARKING (soumis aux dispositions du code civil) :

100€ TTC à la charge du preneur / 100 € TTC à la charge du bailleur.

(Nos prestations sont assujetties à une T.V.A de 20%) .

*** pouvant varier selon les zones.**

Article 1er de l'Arrêté N°83-50/A du 3 octobre 1983 : « Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 € (T.V.A comprise). Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25 € (T.V.A comprise), la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande. »